

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2016

Présents : M. Raoul FLOREZ, président
Mme Anne JAGGI - M. Gérard FONTAINE, adjoints
Mmes Magali BARTHASSAT - Marie-Agnès DOUGOUD - Joséphine RODRIGUEZ
MM. Alexandre DUNAND - Jordane FONTAINE - Lory GENOUD
René GREPT - Nicolas HAFNER - Didier JACCARD – Martin Staub

Excusés : Mme Céline FONTAINE

Secrétaire : M. Philippe REVILLET

M. le président ouvre la séance du Conseil municipal à 18 h.30 et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil municipal.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016**
- 2. Approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire 2016 d'un montant de CHF 13'000.-- pour différentes études de faisabilité concernant les immeubles du patrimoine administratif**
- 3. Présentation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter – exercice 2017**
- 4. Communications de l'exécutif**

1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

2.- Approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire 2016 d'un montant de CHF 13'000.-- pour différentes études de faisabilité concernant les immeubles du patrimoine administratif

M. le président demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des questions relatives à ce sujet qui a déjà été discuté à plusieurs reprises lors de séances précédentes.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, M. le président propose de passer cette délibération au vote qui est acceptée à l'unanimité.

3.- Présentation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter – exercice 2017

M. le président rappelle que la Commission du budget s'est réunie le 12 octobre dernier et qu'à cette occasion, le budget 2017 a été présenté en détail.

Il rappelle que la mairie se tient à la disposition de tous les membres du Conseil jusqu'à la prochaine séance du CM du 7 novembre pour toutes les questions qu'ils auraient.

A l'attention de MM. Fontaine, Staub et Genoud qui n'étaient pas présents lors de la Commission du budget du 12 octobre dernier, les grandes lignes du budget 2017 sont une nouvelle fois présentées.

Suite aux suggestions de Mme Dougoud, de M. Dunand et de M. Jaccard, de légères modifications sur certaines rubriques ont été apportées au budget, par rapport à celui qui a été présenté en Commission.

M. le président rappelle que lors de la Commission du budget, certaines questions relatives au budget de la culture ont été soulevées.

M. Hafner estime qu'il faudrait peut-être revoir le fonctionnement du budget de la culture étant donné que le budget réellement consacré pour la culture est grevé par les dépenses liées à l'achat de fournitures comme les boissons et l'alimentation.

M. Jaccard prend la parole et revient sur les discussions qui se sont tenues lors de l'avant-dernière assemblée du comité d'organisation de la Fête villageoise 2017. Selon lui et selon certains autres membres du comité d'organisation de la Fête 2017, la commune ne devrait s'engager que sur les charges d'infrastructure (mise en place de la fête, location de tentes, sécurité, éventuelle fermeture de routes ou déviation de ligne TPG, etc...) liées à cette fête et ne pas inclure des charges d'achat du type nourriture ou boissons. Il plaide pour que ce soit le comité d'organisation de la Fête 2017 qui gère la comptabilité, à savoir entrées et sorties pour la nourriture et les boissons avec comme objectif de faire du bénéfice ou en tout cas couvrir les charges. Il rajoute que le comité d'organisation peut tout-à-fait fonctionner avec une comptabilité séparée de la commune. En fonctionnant de la sorte, selon lui, la commune n'aura pas un budget qui sera grevé d'une année sur l'autre avec des achats de consommables, même si d'un autre côté des recettes seront comptabilisées.

M. Dunand estime que si une association est créée pour s'occuper de la Fête 2017, elle devra de son côté comptabiliser les entrées et les sorties des marchandises. Il précise que ce qui sera fait du solde à la fin de la manifestation est une autre discussion.

M. Gérard Fontaine prend la parole et propose de discuter de tout cela lors de la prochaine assemblée concernant la Fête 2017.

M. Dunand estime que pour avancer dans la discussion, il faut maintenir le montant prévu au budget 2017 pour l'organisation de la Fête 2017, en espérant que les dépenses seront moins élevées que prévu.

En réponse à une question posée par M. Hafner, M. le président rappelle que les employés communaux doivent en règle générale ne pas être sollicités pour des tâches liées à des manifestations autres que celles qui sont organisées par la commune, tout en gardant un minimum de souplesse et de bon sens.

4.- Communications de l'exécutif

Aucune communication de l'exécutif.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance du Conseil municipal est levée par le président à 19h30.